



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

INSPÉ

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

REUNION ACADEMIQUE D'INFORMATION CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de
l'éducation inclusive

05 janvier 2022

PLAN DE LA REUNION

1. Le CAPPEI: généralités
2. La formation
3. La certification
4. Temps d'échange

Ecole inclusive

Concept inscrit dans l'article 1^{er} de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013





Elèves en situation de handicap

Elèves intellectuellement précoces

Elèves nouvellement arrivés en France

Elèves en grande difficulté scolaire



Œuvrer collectivement
en faveur
de tous les élèves

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Circulaire n° 2004-026 du 10-2-2004

CAPA-SH

Certificat d'aptitude professionnelle
pour les aides spécialisées, les
enseignements adaptés et la
scolarisation des élèves en
situation de handicap

Décret et arrêtés du 5-1-2004

2 CA-SH

Certificat complémentaire pour les
enseignements adaptés et la
scolarisation des élèves en
situation de handicap

Décret et arrêtés du 5-1-2004

Rentrée 2017
CAPPEI

- Décret de création : n° 2017-169 du 10 février 2017
- Arrêté relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive :
10 février 2017
- Arrêté relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie :
10 février 2017
- Circulaire : n° 2017-026 du 14 février 2017

- Il s'adresse aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré de l'enseignement public, titulaires ou contractuels
- employés en CDI, maîtres agréés et maître délégués en CDI dans les établissements d'enseignement
- exerçant dans:
 - Les écoles
 - Les établissements scolaires
 - Les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.
- affectés sur un poste spécialisé ou spécifique en priorité: RASED, Ulis, SEPGA, EREA, Unité d'enseignement, milieu pénitentiaire ou CEF

- **Une certification unique**
- Des modules accessibles en formation continue :
 - Pour approfondir ses connaissances
 - Pour se former à l'accueil d'un nouveau public
 - Pour se préparer à des nouvelles fonctions
- Tout module donne lieu à une attestation de suivi de formation
- Il n'est plus nécessaire de repasser une certification pour envisager une mobilité professionnelle.

- Des dispositions récentes:

Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020

Circulaire du 12/02/2021.

-Accès par VAE

-Validation automatique pour les enseignants du second degré titulaires d'un 2 CASH

-Moyenne de 10/20 sur les 3 épreuves

-Inversion des durées pour l'épreuve 3

La formation préparatoire à la certification

- Les candidats en formation sont accompagnés jusqu'à la présentation des épreuves de certification par un TUTEUR.
- Un tronc commun d'une durée de 144 heures
- Deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures
- Un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée totale de 52 heures

a. Tronc commun

non fractionnable,
144 heures
6 modules
obligatoires

**b. Deux modules
d'approfondissement**

104 heures

chaque module non
fractionnable

**c. Un module de
professionnalisation
dans l'emploi**

52 heures, non
fractionnable

Les blocs a, b et c, organisés sur une année scolaire, constituent la formation préparant aux épreuves du CAPPEI.

A partir du troisième trimestre de l'année scolaire et avant la fin de l'année civile : **passation du CAPPEI**

MIN : 100h maximum sur 5 ans

- TRONC COMMUN:

- Enjeux éthiques et sociétaux
- Cadre législatif et réglementaire
- Connaissance des partenaires
- Relations avec les familles
- Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
- Personne-ressource

Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire.

DEUX MODULES D APPROFONDISSEMENT:

- Grande difficulté scolaire, module 1
- Grande difficulté scolaire, module 2
- Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
- Troubles psychiques
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles de la fonction auditive, modules 1 et 2
- Troubles de la fonction visuelle, modules 1 et 2
- Troubles du spectre autistique, modules 1 et 2
- Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes, modules 1 et 2

Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire.

UN MODULE DE PROFESSIONNALISATION DANS L'EMPLOI:

Objectif: Préparation à l'exercice de nouvelles fonctions pour les enseignants Spécialisés.

- Enseigner en SEGPA ou EREA
- Travailler en RASED-aide à dominante pédagogique / aide à dominante relationnelle
- Coordonner une Ulis
- Enseigner en U.E. (établissements et services médico-sociaux)
- Enseigner en milieu pénitentiaire ou en CEF

Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire.

Le module « Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA » est accessible après deux années exercées sur un (autre) poste spécialisé.

LES EQUIVALENCES ET LES MESURES TRANSITOIRES

Les enseignants du 1^{er} degré titulaires du CAPA-SH ont le CAPPEI.

Pendant une durée de cinq ans, les enseignants du 2nd degré qui exercent sur des postes spécialisés sans détenir le 2CA-SH peuvent obtenir le CAPPEI en présentant **l'épreuve 1**.

L'année 2022-2023 sera la dernière année des épreuves transitoires de l'unique épreuve 1

Une formation qui commence bientôt

- Janvier - février : Réunion d'information et ouverture de la campagne d'appel à candidature (dès jeudi 6 janvier)
- Mars - Avril – Mai : Examen des dossiers – Entretiens des candidats – Communication des décisions de départs en formation - Procédure de mobilité sur support de poste spécifique si besoin
- Juin : Une semaine pour préparer l'entrée en formation à la rentrée suivante
- Septembre – Mai : formation les lundis et mardis



Milieu carcéral

SEGPA - EREA

RASED

ULIS - UE

CAPPEI

Exemples de
parcours de
formation

400H

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE CAPPEI

144H

TRONC COMMUN (1^{er} et 2^d degrés)

Enjeux éthiques et sociaux 18h

Cadre législatif et réglementaire 18h

Connaissance des partenaires 18h

Relations avec les familles 18h

BEP et réponses pédagogiques 48h

Personne ressource 24h



2 modules d'approfondissement

104H
52+52

Grande difficulté scolaire 1
Grande difficulté scolaire 2
Gde difficulté de compréhension attendues de l'école

Troubles psychiques

Troubles spécifiques langage et apprentissages

Troubles des fonctions cognitives

Troubles auditifs 1

Troubles visuels 1

Troubles du spectre autistique 1

Troubles moteurs 2

Troubles auditifs 2

Troubles visuels 2

Troubles du spectre autistique 2

Troubles moteurs 2



1 module de professionnalisation dans l'emploi

52H

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé

Enseigner en SEGPA ou EREA

Travailler en RASED
- aide à dominante pédagogique
- aide à dominante relationnelle

Coordonner une ULIS

Enseigner en UE

Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA

52H

CERTIFICATION (MAXI 3 H)

100H



Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale.

Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé.

Parcours
ULIS et UE

400H

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE **CAPPEI**

144H

TRONC COMMUN (1^{er} et 2^d degrés)Enjeux éthiques
et sociétaux 18hCadre législatif et
réglementaire 18hConnaissance des
partenaires 18hRelations avec
les familles 18hBEP et réponses
pédagogiques
48hPersonne
ressource 24h

+ 2 modules d'approfondissement

104H

52+52

Grande
difficulté
scolaire 1Grande
difficulté
scolaire 2Gde difficulté de
compréhension
attentes de l'écoleTroubles
psychiquesTroubles
spécifiques
langage et
apprentissagesTroubles des
fonctions
cognitivesTroubles
auditifs 1Troubles
visuels 1Troubles
du spectre
autistique 1Troubles
moteurs 2Troubles
auditifs 2Troubles
visuels 2Troubles
du spectre
autistique 2Troubles
moteurs 2

+ 1 module de professionnalisation dans l'emploi

52H

52H

Enseigner en
milieu carcéral ou
en centre éducatif
fermé**Enseigner en
SEGPA ou EREA**Travailler en
RASED
- aide à dominante
pédagogique
- aide à dominante
relationnelleCoordonner une
ULIS

Enseigner en UE

*Exercer comme
enseignant référent
de scolarisation ou
secrétaire de CDOEA*

CERTIFICATION (MAXI 3 H)

Module accessible en 2^{ème}
spécialisation, soit après une
expérience de 2 ans
minimum dans un autre
emploi spécialisé.

100H

+ **Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale.**Parcours
EGPA

400H

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE CAPPEI

144H

TRONC COMMUN (1^{er} et 2^d degrés)

Enjeux éthiques et sociétaux 18h

Cadre législatif et réglementaire 18h

Connaissance des partenaires 18h

Relations avec les familles 18h

BEP et réponses pédagogiques 40h

Personne ressource 24h

+ 2 modules d'approfondissement

104H
52+52

Grande difficulté scolaire 1

Grande difficulté scolaire 2

Gde difficulté de compréhension attentes de l'école

Troubles psychiques

Troubles spécifiques langage et apprentissages

Troubles des fonctions cognitives

Troubles auditifs 1

Troubles visuels 1

Troubles du spectre autistique 1

Troubles moteurs 2

Troubles auditifs 2

Troubles visuels 2

Troubles du spectre autistique 2

Troubles moteurs 2

+ 1 module professionnalisation dans l'emploi

52H

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé

Enseigner en SEGPA ou EREA

Travailler en RASED
- aide à dominante pédagogique
- aide à dominante relationnelle

Coordonner une ULIS

Enseigner en UE

Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDD/EA

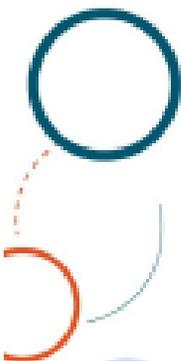
52H

CERTIFICATION (MAXI 3 H)

100H

+ **Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale.**

Module accessible en 2^{me} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé.



Parcours RASED

Une formation exigeante ... pour un enjeu fort

Loi 11 février 2005

Accessibilité cognitive et relationnelle de tous les élèves

Sentier de dépendance : dépasser le modèle intégratif

Dépasser la connaissance du trouble

Conséquences pour l'école :

- Droit à l'accès à l'école de proximité (pour enfants ayant fait les démarches MDPH)
- Obligation de moyens financiers et humains
- Projet Personnalisé de Scolarité
- Education des élèves au handicap (article 22)
- Référent



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La formation comme levier de transformation

Développer sa capacité à agir selon le contexte

- Identification des obstacles aux apprentissages
- Construction de réponses adaptées

Au-delà du geste professionnel : la posture

Au-delà de l'individuel : l'enseignant.e spécialisée comme personne-ressource

Au-delà du faire : diagnostic, analyse, évaluation, ajustement

La formation comme levier de transformation

Le groupe

Les formateurs

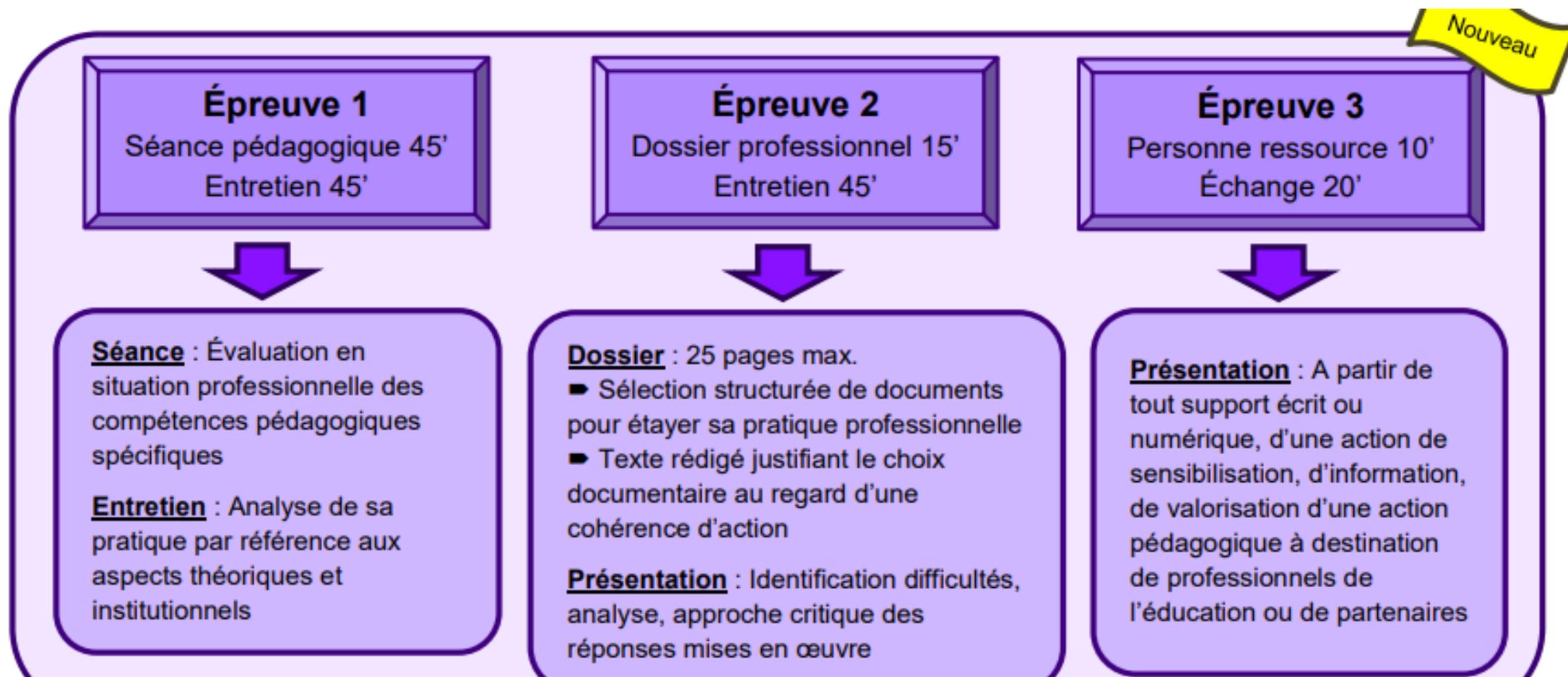
La double articulation terrain - savoirs

Pratiques efficaces pour les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers

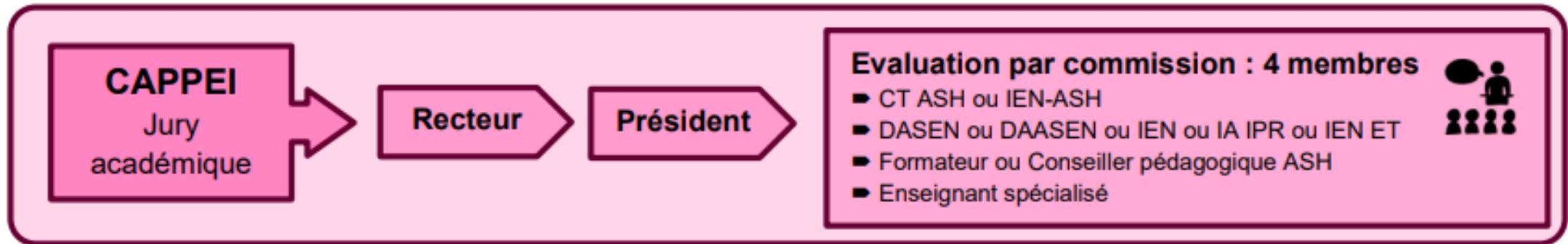
- Enseignement explicite
- Autogestion
- Stratégies mnémotechniques
- Enseignement stratégique
- Evaluation sur la base du curriculum
- Analyse fonctionnelle du comportement
- ...

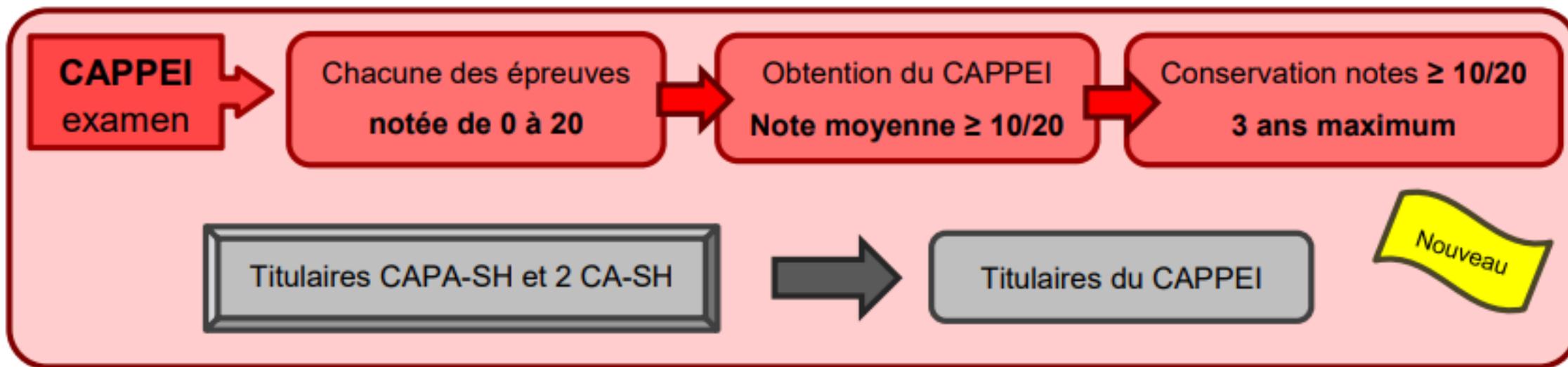
Hockenbury, Kaufmann, Hallagan (1999-2000)

La certification



Composition du jury CAPPEI





QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

- Calendrier (sous réserve de confirmation)

5 janvier 2022 : réunion d'information

Janvier - février : appel à candidature académique via Partage – retour des candidatures aux DSDEN pour le 26/01/22

Février / mars : avis IEN et IA-DASEN, validation académique des candidatures retenues par le recteur

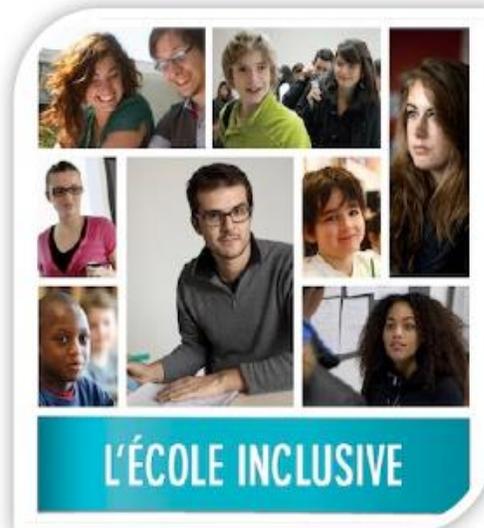
13 au 17 juin 2022 : semaine de préparation à l'entrée en formation

En guise de conclusion...

Une année chargée mais accompagnée, à la hauteur des enjeux de l'école inclusive et des besoins des élèves.

Des questions?

Répondre
aux besoins particuliers
des élèves :
un engagement de tous



VOS CONTACTS

- Pour les questions relatives à la candidature, au départ en formation, à l'articulation formation – activité professionnelle

L'équipe de l'école inclusive dans votre département

Contacts à retrouver sur le site dédié à l'école inclusive :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/handicol-ash/>

http://www4.ac-nancy-metz.fr/circos_meuse/ien-ash/spip.php?article1

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57ash/spip.php?article199>

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/dsden-88-circos/ien-ash-88/>

- Pour le contenu de la formation, sa mise en oeuvre
aurelie.serre@univ-lorraine.fr